

***PHI 126– Métaphysique (3 cr.)***  
**Plan de cours – Hiver 2022**  
**mardi, 8h 50 à 11 h 40, local A4-377**

*Enseignant* : Andrius Valevicius  
*Bureau* : A5 214  
*Téléphone* : **819 821-8000, poste**  
*Courriel* : andrius.valevicius@Usherbrooke.ca

### **OBJECTIF**

Ce cours a pour ambition de donner aux étudiantes et aux étudiants une initiation à la métaphysique, notamment en essayant de donner une réponse aux questions suivantes : peut-il y avoir des réalités ou des principes au-delà du monde empirique? L'homme est-il capable de parvenir à de telles réalités en utilisant en particulier sa raison? Est-ce qu'il y a une cause derrière l'existence et est-ce que tout va vers une fin? Est-ce que cette fin est Dieu? Est-ce qu'il y a un désir naturel du bonheur et est-ce que ce désir monte vers un Souverain Bien?

### **OBJECTIF SPÉCIFIQUE**

L'objectif spécifique de ce cours est de parvenir à examiner les idées de la métaphysique par la voie de l'enseignement d'Aristote et de St-Thomas d'Aquin.

### **CONTENU**

Ce cours est une introduction à la métaphysique, principalement quant à la manière dont elle a été élaborée par Aristote dans l'Antiquité dans sa *Métaphysique* et par Saint Thomas d'Aquin au Moyen Âge à travers ses différents écrits, notamment dans la *Somme théologique* (12<sup>e</sup> siècle). Nous traiterons des concepts tels que la causalité, la finalité, la substance, le premier moteur, l'infini. Nous examinerons le primat de l'être. Le livre de référence du cours est *Le réalisme du principe de finalité* du P. Réginald Garrigou-Lagrange écrit en 1932 et disponible dans une nouvelle édition. Nous nous attarderons également sur plusieurs livres de la *Métaphysique*.

En plus des textes susmentionnés, nous porterons un regard critique sur la métaphysique des temps modernes avant de mettre l'accent sur la nature verticale et hiérarchique de l'Être et de l'existence.

## PLANIFICATION DU COURS

	Description du contenu
11-01-22	Introduction
18-01	Le primat de l'être sur le devenir.
25-01	Est-ce que tout est hasard ou finalité?
1-02	La question du devenir et les erreurs de la philosophie moderne.
8-02	Le principe de finalité.
15-02	Les principes subordonnés à la fin.
22-02	Examen mi-session
1-03	Semaine de relâche
8-03	La finalité de notre intelligence.
15-03	Le mystère de la connaissance.
22-03	La marche du connu à l'inconnu et l'ordre des sciences philosophiques.
29-03	La finalité de la volonté.
5-04	Le réalisme moral.
12-04	La connaissance du surnaturel.
19-04	Conclusion
26-04	Examen final

## MODALITÉS DE L'ÉVALUATION DU COURS

Il y aura deux examens. Un examen de mi-session valant 40% et un examen final valant 60%. Ces examens se feront à la maison pour prévenir les changements possibles dus au contexte sociosanitaire.

### *Critères d'évaluation*

Les éléments suivants sont pris en compte dans l'évaluation des travaux : l'assiduité aux cours, la régularité dans les lectures des textes qui font l'objet du cours, la participation aux discussions, la qualité de la langue écrite, la rigueur dans l'argumentation et la qualité de la présentation des travaux-examens écrits.

## BIBLIOGRAPHIE

Aristote, *Métaphysique*. GF Flammarion, 2008 ou plus récent.  
Garrigou-Lagrange, Réginald, *Le réalisme du principe de finalité*. 1932. Reprint Éditions Saint Remi, Cadillac. Ce livre est aussi disponible gratuitement sur Google Books.

## QUALITÉ DE LA LANGUE

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages, une valeur pouvant aller jusqu'à 10 % d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.

## PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail sur l'intégrité académique de

l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du Règlement des études, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet portant sur l'Intégrité intellectuelle et à participer au Quiz antiplagiat .

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au

## SYSTÈME DE NOTATION

Lettre	Note chiffrée	Pointage	Niveau
A+	92 %	4,3	Excellent
A	87 %	4,0	
A-	84 %	3,7	
B+	81 %	3,3	Très bien
B	78 %	3,0	
B-	75 %	2,7	
C+	72 %	2,3	Bien
C	69 %	2,0	
C-	66 %	1,7	
D+	63 %	1,3	Passable
D	60 %	1,0	
E	59 à 0 %	0,0	Échec

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.

Guide de présentation du travail écrit :  
[USherbrooke.ca/flsh/guide-travail-ecrit](https://usherbrooke.ca/flsh/guide-travail-ecrit)

LibGuide en philosophie :  
<https://libguides.biblio.usherbrooke.ca/philo>

*Règlement des études.* Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

**L'intégrité intellectuelle passe, notamment,  
par la reconnaissance des sources utilisées.**

---

---

**À l'Université de Sherbrooke, on y veille!**

**Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)**

#### **9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES**

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme ou à un parcours libre.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
- b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
- c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
- d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
- e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
- f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique; [...]

#### **Par plagiat, on entend notamment :**

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
  - reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
  - utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
  - résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
  - traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
  - utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
  - acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
  - utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).
- 
- 

**Autrement dit : mentionnez vos sources**

Document informatif V.3 (août 2017)